

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 4 juillet 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

3072, rue Beaupré (lots 2 812 968 et 2 812 969)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- La marge arrière serait de 4,61 m au lieu de 9 m, tel qu'exigé à l'article 4.3.3.3 du *Règlement de zonage n° 480-85*;
- La cour arrière équivaldrait à 29,4 % au lieu d'au moins 30 % de la superficie du terrain, tel qu'exigé à l'article 4.3.3.3 du Règlement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 16 juin 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca